

Image not found or type unknown



Declaration travaux famille

Par **danielle**, le **08/03/2009** à **12:22**

bonjour, en décembre 2008 le charpentier à effectuer un avant toit de 22m2 prix 4100 euros je voudrais savoir si j'ai droit à une réduction d'impôts ? :dans mon appartement j'ai fait une chambre supplémentaire dans le grenier 20m2 je dois le déclarer sur quelle déclaration? j'ai deux enfants 24 ans 21 ans ils travaillent ,chacun fais sa déclaration individuel, ils ne sont pas rattachés sur mes impôts (revenus)je vais payer plus impôts je suis propriétaire sur foncier ect...merci de votre réponse au revoir